

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 19 février 2018 à 18 heures

Le 19 février deux mil dix-huit à 18 heures,  
Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 15/02/18

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 12  
Nombre de votants : 12

**Présents** : BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARCHOIS Fabrice, , PERRET Didier, QUATREMERE Gilles, RICHARD Evelyne, STABLO Marielle, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.  
**Absent(e)s** : AUDINOS Maryvonne, MARTIN Aline, RUBINI Morgane,

**Pouvoir(s)** :

**Secrétaire de Séance** : HILAIRE Valérie

**Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal à l'unanimité**

**Approbation du compte de gestion** : le conseil municipal, après présentation par le Maire du compte de gestion établi par le receveur municipal, l'approuve à l'unanimité.

Mme STABLO et M. TONKENS rejoignent la séance.

**Adoption du compte administratif** : Après avoir analysé l'exécution du budget 2017, le Maire cède la présidence à M. Michel Constant et quitte la salle. Le président soumet à l'assemblée, qui l'approuve par 09 voix POUR et 1 ABSTENTION (Fabrice MARCHOIS) l'adoption du compte administratif 2017.

**Affectation des résultats** : M. le Maire au vu des résultats de l'exercice écoulé propose aux membres du conseil qui l'accepte l'affectation des résultats comme suit :

- Excédent constaté : 432 160.43 euros
- => Virement à la section d'investissement : 284 557.92 euros
- => Virement à la section de fonctionnement : 147 602.51 euros

**Demande de prêt relais** : M. le Maire expose que dans l'attente du versement de subventions attendues pour les travaux du Gaucher, il serait souhaitable de souscrire un prêt relais auprès de la Caisse régionale du crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes. La proposition est validée à l'unanimité.

**Déclaration d'Utilité Publique – Rue de Rias** : M. le Maire rappelle que des emplacements réservés ont été inscrits au PLU et notamment le n°5, rue de Rias pour créer du stationnement et améliorer la sécurité des usagers. La proposition d'acquisition étant restée sans réponse à ce jour, il propose d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique. Le Conseil municipal convaincu que la nécessité de réaliser ce projet justifie le recours à une procédure d'expropriation, mandate le Maire pour procéder aux formalités nécessaires.

**Demande de subvention « Pass Territoires » - feux tricolores** : M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental, dans le cadre d'aménagement de sécurité le long de routes départementales, accompagne les collectivités dans leurs projets. Il propose de constituer un dossier de candidature d'appel à projet dans le cadre du « Pass Territoires » pour l'implantation de feux tricolores au droit des écoles. Le conseil municipal charge le Maire de constituer le dossier afin de solliciter l'aide financière du Département.

Mme Richard rejoint la séance.

**Avenant convention CDG 07 – dossiers retraite CNRACL** : M. le Maire cède la parole à Michel CONSTANT qui rappelle les termes de la convention entre la commune et le Centre de Gestion quant au suivi des dossiers retraités des agents CNRACL. Cette convention arrivée à son terme le 31 décembre peut être reconduite d'une année. L'assemblée accepte l'avenant prorogeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2018.

**CAPCA – Compétence obligatoire GEMAPI** : M. le Maire cède la parole à M. Gilles QUATREMER qui expose que la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est déjà de la compétence de la CAPCA. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Prévention des Inondations a été transférée à la CAPCA. Le conseil doit s'exprimer quant aux nouveaux statuts. Après délibération, le conseil unanime valide cette compétence GEMAPI.

**Divers :**

- Syndicat Ouvèze-Payre : le prix du m<sup>3</sup> d'eau est fixé à 1.20 €
- Recensement de la population : il s'est achevé le 17 février
- Le permis de la maison médicale est accordé
- L'acquisition d'une estrade de 20m<sup>2</sup> est étudiée
- La couleur de la façade du Gaucher est en cours de réflexion

**Dates à retenir :**

- Commission finances et travaux : lundi 26 février à 18h00
- Conseil municipal : lundi 5 mars à 18h00
- Pot de départ de Mme Charra : jeudi 8 mars à 18h30
- Formation marquage sentiers de randonnée : mercredi 21 mars

La séance est levée à 19h35

Gérard Béal,  
Maire de Flaviac



Valérie Hilaire,  
Secrétaire

